

---

aussi avancer les négociations en cours à Vienne en vue de réduire les forces en Europe centrale. Nous espérons également, afin de promouvoir la stabilité régionale et la sécurité mutuelle des parties en cause, que soit envisagée la possibilité de réduire le niveau des forces armées dans d'autres parties du monde.

On examine, depuis quelques années déjà, dans le contexte du droit humanitaire en cas de conflit armé, la possibilité de restreindre ou d'interdire le recours à certaines armes classiques qui peuvent causer des souffrances inutiles ou frapper sans faire de distinction. Le Canada participe activement aux réunions d'experts et aux conférences diplomatiques sur cette question.

J'ai insisté sur l'impatience et la frustration croissantes que ressentent nombre de pays, et le Canada non moins que les autres, devant les piètres résultats auxquels ont abouti les efforts internationaux en vue de prendre des mesures de contrôle des armements et de désarmement. J'ai signalé la responsabilité spéciale qu'ont les puissances nucléaires et les autres grandes puissances militaires de promouvoir la limitation et la réduction des armements. Il ne faut cependant pas, quel que soit notre degré de frustration et d'impatience, se laisser aller au désespoir. Il faut reconnaître que la limitation des armements est une entreprise fort complexe. Pour être efficaces, les mesures de contrôle des armements et de désarmement doivent tenir pleinement compte des préoccupations de sécurité des États qu'elles touchent, des conditions politiques connexes, des complexités qu'engendre le perfectionnement constant de la technologie militaire, et de la nécessité pour les États qui adhèrent à des accords d'avoir l'assurance que ceux-ci seront pleinement respectés par toutes les parties. Mais ce ne sont pas des raisons pour rester inactifs. Elles n'empêchent pas les gouvernements de faire preuve d'une plus grande détermination lorsqu'ils cherchent à réduire le niveau de leurs forces militaires et de leurs armements. Nous ne devons pas accepter la croissance et la propagation constantes des armements comme une chose inévitable. Nous devons, au sein de cette Assemblée, et dans toutes les autres assemblées sur le désarmement auxquelles nous participons, ainsi que dans nos actions collectives et individuelles, réaffirmer notre attachement au principe du désarmement.